



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Ministre auprès du ministre d'État,
ministre de l'Intérieur

Le ministre

Paris, le

05 MAI 2025

Madame, Monsieur,

La forte expansion et la diversification des formes de cybermalveillance (hameçonnage, piratage de comptes, rançongiciels, violation de données, etc.) représentent une menace croissante, tant pour les citoyens que pour les entreprises ou les institutions. Elles touchent l'ensemble des publics et des secteurs d'activité, y compris les plus critiques, et peuvent occasionner des conséquences extrêmement graves (préjudices financiers, interruptions d'activité, fuite de données sensibles, etc.).

Face à ce constat, l'Etat a souhaité mettre en place un outil unique permettant d'accompagner les victimes d'actes de cybermalveillance. Annoncé par le Président de la République en janvier 2022 et prévu par la loi d'orientation et de programmation du ministère de l'Intérieur (LOPMI), le dispositif « 17Cyber » s'intègre pleinement dans la stratégie du ministère de l'Intérieur en matière de cybersécurité, qui accorde une place importante à la prévention et à l'accompagnement des victimes. Je salue à ce titre le travail conduit par le groupement d'intérêt public Action contre la Cybermalveillance qui a permis de construire ce guichet pour toutes les victimes cyber.

Lancé en décembre 2024 et entièrement gratuit, l'outil « 17Cyber » permet désormais à toutes les victimes de cybermalveillance d'être assistées suite à une attaque et d'être immédiatement mises en relation 24h/24 et 7j/7 avec un téléservice ou un opérateur spécialisé. Toute victime peut ainsi bénéficier de conseils fiables et adaptés à sa situation.

Ce guichet unique est également disponible sous la forme d'un module qui vient directement s'intégrer à tous les sites internet et plateformes. Pour accélérer le déploiement de cet outil d'utilité publique, nous invitons chacune et chacun d'entre vous, que vous représentiez une entreprise, une administration ou une collectivité, à intégrer ce module sur les sites et plateformes dont vous avez la responsabilité. Pour ce faire, vous avez la possibilité de vous enregistrer directement depuis le site [17Cyber.gouv.fr](https://17cyber.gouv.fr) dans la partie « Vous disposez d'un site Internet ? ». Celui-ci vous permettra de recevoir les informations utiles pour l'intégration du module « 17Cyber ».

La lutte contre la cybermalveillance appelle à la vigilance et à la mobilisation de tous. Nous comptons donc sur votre investissement à nos côtés pour renforcer notre capacité collective à faire face aux menaces émergentes en matière de cybersécurité.

François-Noël BUFFET

*Je suis fier de compter sur votre mobilisation pour lutter
avec nous contre les menaces cyber*

